

LE PETIT LIVRE DE L'IA · CHAPITRE 4.5

Hypertrucages, fraude et sécurité

L'IA sert aussi les fraudeurs : voix clonée du directeur, faux courriel parfait, fausse demande de changement de compte de salaire. Elle crée aussi de nouvelles failles…

TransparenceRH

2	1	LPD 24	2.12.2026
signatures au-dessus d'un seuil	canal connu pour vérifier	annonce	nouvelle interdiction UE



LA RÈGLE

Ce que dit la loi

L'escroquerie est punissable (CP 146) ; l'accès indu à un système informatique aussi (CP 143bis).



LA RÈGLE

À retenir

Les courriels frauduleux sont désormais **sans fautes** : on vérifie la demande, pas l'orthographe.



LA RÈGLE

La règle clé

Appel vocal urgent du directeur pour un virement : Rappeler sur un numéro connu, double signature (CP 146)



LA RÈGLE

Pour s'en souvenir

« Urgence plus argent égale vérification. »



LE PIÈGE

Le piège

Se fier à la voix ou à l'image : elles s'imitent désormais en quelques secondes d'enregistrement.



LA BASE LÉGALE

Les références

CP 143bis, 146 ; LPD 8, 24 ; CO 321d, 321e, 328 ; RIA art. 5, 50.



Le cas express

La voix du directeur demande un virement urgent : on paie ?

> ✓ **Non** Rappeler sur un numéro connu ; double signature.



✓ À retenir, dans l'ordre

- ☐ Vérifier par un autre canal.
- ☐ Double signature.
- ☐ Limiter les droits des agents.
- ☐ Former avec des exemples récents.
- ☐ Annoncer les violations graves.

Base légale : CP 143bis, 146 ; LPD 8, 24 ; CO 321d, 321e, 328 ; RIA art. 5, 50.

Le chapitre complet, avec l'exercice : **transparencerh.ch/ia-securite.html**

Repère d'information générale sur le droit suisse, sans valeur de conseil juridique individuel. Vérifié aux sources officielles le 10 novembre 2026.